



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Géographie

de l'Université de Versailles Saint-
Quentin en Yvelines

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- UVSQ

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Géographie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI150007449

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
UVSQ, site de Vauban (47 boulevard Vauban, 78047 Guyancourt).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Géographie* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines propose une licence généraliste en trois ans centrée sur différents aspects de la connaissance géographique (géographie physique et humaine, environnement, tourisme, géomatique, aménagement). Cette mention est structurée en deux parcours, *Métiers de l'enseignement* ; *Tourisme, géomatique, environnement*. Ses débouchés offrent une diversité de choix variés dont les plus importants sont les poursuites d'études dans un master spécialisé interne à l'Université de Versailles (master première année (M1) interdisciplinaire : *Société, économie, territoire, environnement* ; master seconde année (M2), plus spécialisés, tant professionnels que de recherche, en tourisme et environnement ou en télédétection et géomatique appliquée à l'environnement ; master de préparation aux concours de l'enseignement du premier et du second degré) ainsi que les entrées sur le marché du travail : métiers de l'aménagement, de l'environnement ou du tourisme - attaché territorial, chargé de mission, chargé d'études, aménageur, management de projets touristiques, chargé de communication -, et les concours de la fonction publique.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation présentée est, dans l'ensemble, en adéquation avec les demandes que l'on peut attendre d'une licence généraliste susceptible de se prolonger dans des études de second cycle universitaire. Il s'agit d'une mention à taille humaine (en 2012-2013, elle comporte 39 étudiants en licence première année (L1), 31 en deuxième année (L2) et 31 en troisième année (L3), un chiffre en légère augmentation par rapport aux années précédentes) ; les taux de réussite des étudiants sont tout à fait corrects : en L2 le taux oscille - sur les cinq dernières années - entre 51 % et plus de 75 % ; en L3 les chiffres sont encore meilleurs : entre 52 % et 92 % ; quant au taux d'étudiants ayant validé leur diplôme, il oscille entre 84 % et 96 %. Les connaissances et les compétences délivrées sont clairement exposées. Elles conduisent, y compris par le biais d'une réelle ouverture pluridisciplinaire (enseignements d'histoire, de sociologie, de sciences de la Terre, de biologie, d'économie), à poser les bases d'une solide préparation dans les différents champs et métiers de la géographie à partir des fondamentaux d'une discipline qui se décline, ici, tout particulièrement en relation à l'environnement, au développement durable et au tourisme. L'offre de formation est bien construite. Sa cohérence est renforcée par la présence d'enseignements d'ouverture. L'apprentissage linguistique est bien mis en avant, plusieurs langues étant proposées au choix. Du point de vue pédagogique, les modalités d'enseignement (équilibres cours magistraux et travaux dirigés (CM/TD), prééminence du contrôle continu) sont correctement articulées. Cela dit, le choix d'offrir, dès le premier semestre (S1) de la première année, deux différents parcours (*Métiers de l'enseignement* et *Tourisme, géomatique et environnement*) ne correspond pas vraiment à l'objectif d'une spécialisation progressive des étudiants de licence. Dans ce contexte, il manque toute information sur la manière dont se répartissent les étudiants entre les deux parcours et, au-delà, sur les modalités d'accompagnement des étudiants tant dans leur choix initial que pendant l'ensemble du cursus. En outre, les dispositifs d'accès aux certifications en langues et outils informatiques (CLES, C2i) sont encore insuffisamment institutionnalisés. Dans le même ordre d'idées, l'absence d'un certain nombre de dispositifs formels d'aide aux études et aux projets des étudiants (portefeuille de compétences, évaluation systématique des enseignements, suivi des étudiants) risque de compromettre, du moins en partie, les acquis théoriques du projet pédagogique.

Le dossier présenté n'éclaire qu'en partie l'ensemble de ces questions. Aucun dispositif formalisé d'enseignements de mise à niveau n'est présent ; les enseignements de méthodologie universitaire ne sont obligatoires qu'au premier semestre ; les tutorats étudiants ne sont présents qu'en L1 ; les chiffres de la mobilité internationale demeurent relativement bas (entre deux et cinq étudiants par an) ; les échanges des informations tout au long du cursus ne sont, dans l'ensemble, guère formalisés. En ce qui concerne les réorientations et les passerelles offertes aux étudiants, l'existence d'actions concertées avec le service d'orientation de l'Université n'est pas toujours clairement précisée. Enfin, pour ce qui est des stages, leur présence en troisième année (en sus d'un voyage d'études) est particulièrement bienvenue, même si les stages ne sont obligatoires que pour les étudiants du parcours *Métiers de l'enseignement*, leurs camarades du parcours *Tourisme géomatique et environnement* étant, eux, plutôt orientés vers des sorties de terrain pratiques.

Le dossier ne comporte pas, en l'état, des informations suffisantes concernant l'insertion professionnelle et la poursuite des études. Ainsi, au-delà de la présence d'enseignants référents - dont les missions demeurent incertaines - et d'une série d'actions (souvent encore informelles) visant à préparer l'orientation future des étudiants, on ne dispose d'aucun bilan permettant de se faire une idée (quelle qu'elle soit) des indicateurs, tant chiffrés que qualitatifs, relatifs à la poursuite d'études, au devenir des sortants et à l'éventuelle insertion professionnelle des étudiants de cette filière.

Malgré une réelle attention à la valorisation du diplôme par le biais d'actions ciblées tant en amont (lycées) qu'en aval (entreprises), les modalités du pilotage de la mention sont encore souvent insuffisantes (les volumes horaires de la mention ne sont pas suffisamment explicités). L'équipe de formation, très resserrée (sept enseignants et enseignants-chercheurs, dont l'un relevant d'une composante autre que le département de géographie), ne dispose ni d'un conseil de perfectionnement ni de connaissances dûment étayées de sa population étudiante. L'impact des évaluations sur le pilotage demeure informel alors même que le rôle d'éventuels délégués étudiants n'est pas pris en compte. La présence d'intervenants extérieurs demeure limitée à la seule troisième année. Les précédentes recommandations de l'AERES ont été prises en compte partiellement. L'autoévaluation de l'équipe de formation tend souvent à surévaluer les réussites de la mention, alors même que l'annexe descriptive au diplôme (ADD) n'est pas incluse dans le dossier.

- Points forts :
 - Offre méthodologique et scientifique pertinente.
 - Mutualisation d'un nombre certain d'enseignements.
 - Bonne dynamique de la valorisation de la mention.
 - Stages, sorties de terrain et voyages en L3.

- Points faibles :
 - Absence d'informations, y compris chiffrées, concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.
 - Manque de formalisation des volets 'évaluation' des étudiants et des enseignements.
 - Déficit d'informations et d'approfondissements concernant le pilotage de la mention (conseil de perfectionnement, volumes horaires).
 - Absence de formalisation des dispositifs d'accès aux certifications (langues, informatique).
 - Ouverture précoce des deux parcours (dès le premier semestre de la 1^{ère} année) qui risque de nuire à la progressivité du cursus.
 - Prise en compte partielle des recommandations de l'AERES (le dispositif d'évaluation des enseignements et des étudiants n'a pas été formalisé).

- Recommandations pour l'établissement :

Virtuellement, il s'agit d'une mention dont les perspectives sont tout à fait intéressantes, cohérentes et stimulantes. Toutefois, en l'absence d'un dossier véritablement construit, trop de données chiffrées et analysées manquent à l'appel : ces absences concernent tout particulièrement les volets 'insertion professionnelle' et 'aide à la réussite', mais pas seulement.

Dans ce contexte, il semblerait judicieux de renforcer les moyens permettant une bonne acquisition des compétences transversales en institutionnalisant les dispositifs d'accès aux certifications en langues et outils informatiques (CLES, C2i). Dans le même ordre d'idées, il serait utile de mettre en œuvre un certain nombre de dispositifs formels d'aide aux études (portefeuille de compétences, évaluation systématique des enseignements, suivi des étudiants). Les modalités du pilotage de la mention gagneraient, elles aussi, à être mieux présentées, avec l'ajout d'un conseil de perfectionnement ainsi que la prise en compte explicite des retours sur les différentes évaluations de la mention et de ses enseignements. Le choix de faire débiter les deux parcours de formation dès le premier semestre de la première année pourrait, lui, être mieux présenté et justifié, de sorte à renforcer la progressivité du parcours de licence. Les données, quantitatives et qualitatives, concernant les poursuites d'études, l'insertion professionnelle ainsi que, en partie, l'aide à la réussite, gagneraient à être clairement présentées et analysées. L'ensemble des items mériterait, enfin, des réponses et une prise en charge plus soignées, institutionnelles et formalisées.



Observations de l'établissement

N° demande : LI-S3LI150007449

Domaine : SHS

Niveau : Licence

Mention : Géographie

Observation (s) :

I) Pilotage global des formations, caractéristiques organisationnelles relevant de l'Université

L'Université de Versailles Saint Quentin a fait le choix d'une gestion centralisée de certaines propositions pédagogiques ou de services d'information et d'orientation.

Ainsi, les étudiants de nos licences générales souhaitant une certification en informatique ou en langues étrangères doivent s'adresser aux services compétents de notre établissement. Il est à noter que ces certifications peuvent entraîner un surcoût par rapport aux frais d'inscription.

La poursuite d'étude de nos étudiants, leur insertion professionnelle, font l'objet d'enquêtes par les services compétents de l'Université. Nous ne saurions, au regard des effectifs étudiants concernés et du dimensionnement de nos équipes (enseignantes comme administratives), consacrer du temps à l'élaboration d'une telle information, qui en outre ne serait probablement pas d'une qualité supérieure à celle aujourd'hui disponible.

L'aide à l'orientation est principalement assurée par une équipe centralisée composée de psychologues orientateurs et documentalistes, qui interviennent dans le pilotage des modules d'orientation dispensés.

Si nos formations ne possèdent pas de « conseils de perfectionnement » stricto sensu, conseils par ailleurs non réclamés par l'arrêté du quadriennal 2009-2013, elles n'en sont pas moins pilotées.

Le pilotage de chaque formation passe en effet d'abord par des réunions d'équipes pédagogiques et des réunions regroupant enseignants, personnels administratifs et étudiants délégués par leurs camarades. Nos comités « Formation », animés par le directeur adjoint de notre UFR en charge spécifiquement de ces aspects, regroupent les responsables de toutes les licences, les secrétariats pédagogiques, les représentants étudiants.

II) Licences : réaction générale à l'évaluation de l'AERES

Notre UFR a accueilli avec une grande incompréhension l'évaluation de nos licences générales par l'AERES. Nos porteurs de projet, tout spécialement, considèrent que le travail considérable qu'ils ont effectué n'a été que très partiellement pris en compte et ne comprennent pas l'intérêt d'être évalué sur la base d'une

documentation datée et lacunaire. Une demande de rencontre des évaluateurs par les enseignants, les personnels administratifs et les étudiants a été adressée à la présidence de l'Université.

Dans l'attente d'une telle réunion, nous répondons ici précisément aux évaluations effectuées.

III) Licence de géographie

Nous répondons ici aux points faibles identifiés :

1-absence d'informations chiffrées sur le devenir des étudiants: ces informations, non disponibles au moment de la rédaction du dossier, ont été fournies partiellement le service en charge des études d'insertion et d'orientation des étudiants;

2-formalisation du volet "évaluation": notre projet de quinquennal 2014-2019 explicite ce point, avec un exemplaire de "sondage/questionnaire" auprès des étudiants fourni en annexe;

3-conseil de perfectionnement: pour une petite filière comme la géographie, l'amélioration de l'offre et du fonctionnement est abordée lors des réunions de filières dans le cadre du processus commun déjà décrit plus haut;

4-« absence de formalisation des dispositifs d'accès aux certifications (langues, informatique) » : ces certifications sont du ressort d'une gestion centralisée à l'échelle de l'Université

5-ouverture des deux parcours en première année, jugée quelque peu précoce: en première année, le "tronc commun" reste très important, même si un affichage en deux parcours est formalisée; la spécialisation est progressive, sous la forme d'un nombre d'UE proposées plus élevé et d'UE plus spécialisées;

6-prise en compte des remarques précédentes de l'AERES: le nouveau projet 2014-2019 y répond clairement